

Surf, Sun and Fun!

15 / 17 ans

Oléron

Surf, Sun and Fun !

Réf. 074 038 001

Les indispensables :

Pass Nautique

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée et autorisation parentale signée

Au bord de l'océan, c'est parti pour des vacances dynamiques et variées à construire ensemble pour s'initier aux activités que propose l'île d'Oléron !

Direction le sud de l'île pour profiter des plaisirs de la glisse avec 5 séances de surf. La découverte de l'océan ne s'arrête pas là, on explore la vie sous-marine lors d'un baptême de plongée.

Et pour varier les plaisirs, on embarque sur un voilier pour une balade autour du Fort Boyard. On profite de son cadre de rêve et de sa magnifique plage face à Fort Boyard.

Le reste du programme d'activités reste à construire ensemble ! Et pour être acteur à 100 % de son séjour, on prépare les repas après avoir décidé tous ensemble des menus !

LES ACTIVITES

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

Surf ou body-board (5 séances)

Les séances de surf ou de body-board sont encadrées par un moniteur Brevet d'Etat de la région d'Oléron.

Les jeunes pourront s'initier à ce sport extrême tout en se familiarisant avec l'océan. Les horaires des sessions sont choisis selon les marées et les conditions météo par les profs de SURFARI. Les planches et les combinaisons sont fournies par l'école de surf.

Plongée (1 séance)

L'aventure sous-marine vous attend ! Les moniteurs expérimentés enseignent les bases de la plongée en apnée et présentent l'équipement nécessaire, tout en insistant sur la sécurité à chaque étape. Les ados apprennent les signes de communication sous-marine et se familiarisent avec l'équipement.

Une fois prêts, ils se dirigent vers les eaux peu profondes pour mettre en pratique leurs nouvelles compétences. Les jeunes explorateurs seront émerveillés par la vie marine foisonnante.

Balade en voilier autour du Fort Boyard (1 sortie)

Plongez au cœur de l'aventure en naviguant vers ce port mythique. Laissez-vous émerveiller par l'architecture impressionnante et les récits captivants qui entourent ce lieu légendaire.

Durant 30 minutes, montez à bord d'un bateau, équipé pour votre plaisir et votre sécurité.

Les baignades à l'océan

Le centre dispose d'une piscine extérieure, de 12m sur 7m avec une profondeur progressive de 0,75 à 1,70 m.

Les baignades s'effectuent toujours sous la surveillance d'une personne qualifiée (surveillant de baignade, BNSSA...). Un animateur pour 8 enfants est présent dans l'eau.

Les baignades à l'océan se font aux plages surveillées de la Rémigeasse, de Vertbois, de Gatseau et de Grand Village équipées d'un poste de secours de Maîtres- Nageurs-Sauveteurs (MNS).

LE CENTRE



Le centre « Le Moulin d'Oléron » se situe à 3 km de Château d'Oléron, sur la Route des Huîtres au sein de l'île d'Oléron. L'île est située dans l'océan Atlantique, au large des côtes de la Charente-Maritime, à 70 km de la Rochelle. Entre la vue de la plage depuis ta future chambre, les couchers de soleil à couper le souffle, ou encore la grande pinède de 4 hectares, c'est l'endroit qu'il te faut où tu pourras vivre de superbes vacances ! A ses alentours, se trouve le

fameux Fort Boyard, fort mystérieux posé au milieu de la mer, où tu verras peut-être Passe Partout, une tête de tigre ou encore le célèbre maître des énigmes, le père Fouras. En somme, le Moulin d'Oléron sera le lieu parfait pour tes vacances !

D'une capacité de 160 lits répartis dans 4 pavillons de plain-pied, le centre est composé au total de 7 bâtiments. Une partie indépendante avec des tentes marabouts accueillera les jeunes de 15 à 17 ans. Tu seras dans une chambre avec d'autres jeunes de ton âge, dans des chambres allant de 2 à 6 personnes. Ne t'inquiète pas, tu seras avec d'autres enfants en fonction de tes besoins et de tes affinités. « Fort Boyard » et « L'île d'Aix » seront les deux bâtiments où les enfants séjourneront. Des salles de jeux ainsi que des blocs sanitaires rénovés sont présents au sein de ces deux espaces. Le centre dispose d'une piscine, d'un mini-golf, d'un terrain multisports, d'une aire de jeux, d'une salle polyvalente, d'une infirmerie et d'une salle de restaurant. En d'autres termes, des équipements au top pour des vacances au top.

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

Le séjour est encadré par 3 animateurs dont un surveillant de baignade. Les animateurs, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents, avec un souci constant de veiller à la sécurité affective et physique des enfants dont ils ont la charge. Ils sont aussi là pour les soutenir et les encourager dans leurs envies et projets de jeunes adolescents. Sur le centre, les animateurs se réfèrent à leur directrice de séjour et son adjoint.

L'ALIMENTATION

Bien que géré avec les jeunes, les repas restent équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le partage du repas est un moment convivial, d'écoute et d'échange entre les personnes.

C'est un temps éducatif durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement à la mise des tables, au débarrassage, au nettoyage des tables... Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions idéologiques et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

LA VIE SUR LE CAMP

Le réveil commence à 8h00 et le petit déjeuner reste disponible jusqu'à 9h30 afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun, sauf en cas d'activité matinale. Le coucher s'effectue après la veillée, à une heure adaptée à l'état de fatigue du groupe ou suivant les activités prévues le soir.

LE LINGE

Pour ce séjour, le linge n'est pas lavé sauf en cas d'accident ou de besoin. Nous conseillons aux jeunes s'ils le souhaitent de prendre un tube de lessive afin qu'ils puissent laver leur linge en autonomie.

SANTE

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ.

Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant. Peu importe l'importance du traitement, sans ordonnance, il sera impossible pour l'assistante sanitaire d'administrer un médicament.

LE TRANSPORT

Une convocation regroupant toutes les informations vous sera envoyée 10 jours avant le départ. En fonction de votre ville de départ, le trajet se fera en train jusqu'à la gare de la Rochelle. Puis un car vous attendra pour que vous puissiez vous rendre au centre. Pour les départs de la région Rhône-Alpes, le transport s'effectue en car de nuit.

ARGENT DE POCHE

Nous partons du principe que les ados sont responsables de leur argent de poche. S'ils le souhaitent, ils peuvent le confier à un animateur. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 20 euros pour l'ensemble du séjour sont suffisants.

OBJETS DE VALEUR

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeux, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de dégradation, de perte ou de vol.

COMMUNICATION

INTERNET Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour vos enfants.

COURRIER Nous proposons aux jeunes s'ils le souhaitent et si le temps nous le permet de vous écrire une lettre après leur arrivée. Ils sont bien sûr libres d'écrire autant de fois qu'ils le souhaitent. **N'oubliez pas de glisser dans la valise des enveloppes timbrées à votre adresse.** Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre.

TELEPHONE Si vous souhaitez exceptionnellement joindre votre enfant par téléphone c'est possible. Armez-vous de patience car les lignes sont souvent occupées du fait de la durée de certains appels entre les enfants et leurs parents (les plages horaires d'appel seront précisées dans la lettre du directeur).

Si votre enfant amène son téléphone portable durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement en fonction de la tranche d'âge de son séjour. Le but étant qu'ils profitent pleinement de leur séjour sans gêner les autres. **Nous ne sommes pas responsables en cas de casse, de perte ou de vol.**

AVANT LA COLO

Le/la directeur/trice publiera sur le BLOG “la lettre aux enfants”, ce document est à destination de vos enfants. Dans celui-ci le/la directeur/trice donnera les derniers détails et informations à connaître avant le départ en colo !

LE JOUR DU DEPART

Documents à remettre le jour du départ :

- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (le cas échéant)
- Argent de poche
- Fiche d’inventaire (à mettre dans la valise)
- Test d’aisance aquatique
- Certificat de non contre indication à la pratique de la plongée + autorisation parentale

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu’elle organise. Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d’accident ou de maladie ne pouvant être traitée sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l’autorité parentale, c’est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d’assurance individuelle accident et responsabilité civile.

FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant :

FICHE TROUSSEAU					
Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom de l'enfant à l'aide de bandes tissées et cousues	CONSEILLE	DANS LA VALISE	SUR SOI	INVENTAIRE AL'ARRIVEE	INVENTAIRE AU DEPART
VALISE OU SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE OU BOB	1				
TEE-SHIRTS, POLOS	8				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
PULL OU SWEET dont 1 chaud	4				
SHORT, BERMUDA OU PANTACOURT	5				
PANTALON	3				
ROBE OU JUPE (facultatif)	1				
SLIPS, CULOTTES OU CALECONS	8				
PAIRES DE CHAUSSETTES	7				
PYJAMA	2				
MAILLOT DE BAIN	2				
SERVIETTE DE PLAGE	2				
PETIT SAC A DOS (pour la plage et balade)	1				
GOURDE	1				
SANDALETTES PLASTIQUES ou vieilles baskets (ex : balade sur rocher, voile...) facultatif	1				
NU-PIEDS	1				
BASKETS	1				
SERVIETTE DE TOILETTE	2				
GANT DE TOILETTE	3				
TROUSSE DE TOILETTE: gel douche ou savon, shampoing, brosse ou peigne, brosse à dents, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier	1				
NECESSAIRE COURRIER: bloc, enveloppes, timbres, stylo	1				

PASS NAUTIQUE

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Date du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e)

.....

Titulaire du diplôme :

.....

Date de délivrance du diplôme :

.....

Certifie que l'enfant

.....

Né(e) le / /

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à le.....

Cachet et signature :

AUTORISATION PARENTALE

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Date du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Je soussigné(e) M. ou

Mme

Responsable de l'enfant

.....

L'autorise à participer à l'activité Plongée durant le séjour.

Fait à le.....

Signature

CERTIFICAT MEDICAL

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Date du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LE MEDECIN

Je soussigné, Docteur :
certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la plongée sous-marine établie par la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM (www.ffessm.fr),

avoir examiné Mr, Mme, Mlle:

né(e) le :

demeurant à :

et déclare qu'il (elle) ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable à la pratique des activités subaquatiques.

Fait à : Signature et tampon (obligatoire)

Le : / /

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus.

Informations au médecin signataire

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive ; la liste indicative de ces affections figure au verso de ce certificat dont la délivrance doit être mentionnée dans le carnet de santé prévu par l'article L 2132-1 . Si le recours à un Médecin Fédéral FFESSM ou spécialisé en Médecine subaquatique et hyperbare vous paraît souhaitable , la liste de ces médecins est disponible auprès des structures fédérales de la FFESSM ou en consultant les sites web régionaux accessibles à partir de www.ffessm.fr

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Février 2007

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).